

JOURNAL DE PARIS

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT... Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 25 fr. 50.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION... RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX.

ABONNEMENTS ET ANNONCES... RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Dimanche 25 janvier 1885

RÉSULTATS:

NORD

UN SÉNATEUR A ÉLIRE en remplacement de M. Dutillieu (gauche républicaine), décédé. — 2,329 ÉLECTEURS.

MM. E. FIÉVET, indépendant 1,182 voix. ÉLU. MACAREZ, opportuniste 1,101 »

PAS-DE-CALAIS

DEUX SÉNATEURS A ÉLIRE en remplacement de M. Devaux (gauche républicaine), décédé, et de M. Bouchet-Cadart (gauche républicaine), démissionnaire. — 1,781 ÉLECTEURS.

MM. PARIS, ancien sénateur, conservateur 1,046 voix. ÉLU. HAMILLE, député, conservateur 1,104 » ÉLU. BOULLIEZ-BRIDOU, opportuniste 0,749 » PORION, opportuniste 0,731 »

ROUBAIX, LE 25 JANVIER 1885.

LES PROJETS DU GÉNÉRAL LEWAL

Il a été question vendredi du maréchal de Saxe au Palais-Bourbon. M. le général Lewal avait invité les membres de la commission de l'armée à venir l'entendre développer ses idées sur la « petite mobilisation ».

Mais, dit le Rappel, les soldats libérés par anticipation pourraient être rappelés ad nutum. Voilà une belle garantie !

Le conseil supérieur de la guerre s'est, parait-il, énergiquement prononcé contre le système de M. Lewal. Les généraux qui font partie du conseil ont émis l'avis que les éliminations porteraient une atteinte grave au recrutement des cadres.

La durée du service dans l'armée active est, on le sait, actuellement de cinq ans, — en théorie du moins. Mais, en réalité, elle n'est que de quatre ans pour la première portion du contingent et d'un an seulement pour la deuxième.

Eh bien, M. Lewal songe tout simplement à puiser dans ces deux catégories pour remplacer les volontaires de l'armée active qui partent pour le Tonkin.

S'il faut en croire certaines rumeurs venues des régions de la gauche, il aurait été question ces jours-ci d'une déclaration de guerre à la Chine et d'une expédition contre Pékin.

Encore une annonce ! Cette fois, la parole est aux Allemands. Le courrier de la côte occidentale d'Afrique apporte la nouvelle que des agents de l'Allemagne viennent d'arborer le pavillon germanique à l'embouchure de la rivière Dubrecke.

CHAMINS DE FER ÉLECTORIQUES

Nous nous attendions à tout complot impudique de candidature officielle. Voici cependant qui dépasse notre attente. C'est dans le département de l'Eure et pour faire échec à M. le duc de Broglie que le complot vient d'être tenté.

Par une lettre de M. Raynal, ministre des travaux publics, au préfet de l'Eure, lettre datée du 21 janvier et publiée quatre jours avant l'élection, le gouvernement promet de comprendre un chemin de fer au projet d'arrondissement des Andelys.

Le général Lewal désire une transition. Il voudrait qu'on abaissât la durée légale du service actif de 5 à 4 années d'abord, et si l'expérience réussissait de 4 à 3 ensuite.

LA GUERRE AU CAMBODGE

Le gouvernement veut bien nous faire savoir que la colonne Miramon a surpris l'ennemi au Cambodge, lui a pris son camp, ses bagages, ses éléphants, et le poursuit activement.

LE GÉNÉRAL LEWAL devant la Commission de l'armée.

Le général Lewal s'est, comme on le sait, rendu vendredi à la Chambre pour conférer avec la commission de l'armée, au sujet de la loi sur le recrutement.

Nous avons donné hier une analyse sommaire des déclarations du ministre. Mais, en raison de l'importance de celles-ci, nous croyons devoir les faire connaître en détail aujourd'hui.

Le général Lewal, sans aucun préambule, a examiné, article par article, le projet de loi voté par la Chambre en première lecture, et a présenté, à propos de chacun d'eux, diverses observations.

Le général Lewal, sans aucun préambule, a examiné, article par article, le projet de loi voté par la Chambre en première lecture, et a présenté, à propos de chacun d'eux, diverses observations.

Le ministre a ajouté qu'il ne possédait pas aux expéditions lointaines et qu'il attendait néanmoins d'influencer les résolutions du Parlement ; mais il a cru pouvoir dire qu'au point de vue exclusivement militaire ces expéditions étaient utiles, ce qui ne les aggraverait pas.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

LE SECRET PROFESSIONNEL

Un procès semi-politique, semi-criminel, évoqué devant la cour d'assises de la Seine, a mis en discussion les droits et les devoirs du journaliste.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

NOUVELLES DU JOUR

La situation au Tonkin. Paris, 24 janvier. — On lit dans la France, journal ministériel au Tonkin, des détails graves. Quelque soit notre désir de ne causer aucun émoi, aucun trouble dans le public, il ne nous est plus possible de ne pas parler des événements qui se préparent et de taire les difficultés avec lesquelles le gouvernement est actuellement aux prises.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.

L'HISTOIRE D'UN TRAITÉ

Dans le livre que M. le comte d'Hérison, officier d'ordonnance du général Cousin-Montauban, puis du général Trochu, consacre aux récits des faits qui se sont passés pendant la guerre 1870-1871, nous trouvons des documents fort curieux.

Le général Lewal a dit qu'il ne pouvait pas accepter le projet de loi sur le recrutement, car il était contraire aux principes de la justice et de l'équité.